

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2023

SOMMAIRE

1^{er} Partie
Le contexte
national et la LF

2^{ème} Partie
Rétrospective de
2018 à 2022

3^{ème} Partie
Prospective
budgétaire

4^{ème} Partie
Les orientations
budgétaires 2023

5^{ème} Partie
Ressources
humaines et
Indemnités élus

1^{er} PARTIE

Le contexte national et la Loi de Finances 2023

Les prévisions sur la croissance et le déficit public

- La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023.
- Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le **principal aléa** de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.
- **En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.** Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les points forts de la loi de finances 2023

1

Les
dispositifs
d'aide face
au choc
énergétique

Plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques :

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représentera un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur permettra de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il sera applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

2

Les
mesures
pour les
particuliers

Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages. Le coût de la mesure se chiffre à six milliards d'euros.

3

Les mesures
pour l'emploi
et les
entreprises

Pour atteindre **un million d'entrées en alternance d'ici 2027**, France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un financement exceptionnel de deux milliards d'euros.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise des dépenses liées au **compte personnel de formation (CPF)**, une participation des salariés au financement de leurs formations sera obligatoire.

Concernant les entreprises, **la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024.

4

Les mesures écologiques

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi. Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité sera renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes. **Les PME bénéficieront également d'un crédit d'impôt** pour leurs dépenses 2023-2024 de rénovation énergétique.

Le verdissement du parc automobile est soutenu, notamment pour lancer **mi-2023 le nouveau dispositif de *leasing* social** (location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes). Un fond de 250 millions d'euros viendra financer le plan vélo, annoncé en septembre 2022.

5

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour **compenser le produit de la CVAE** des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se **verront attribuer une fraction de la TVA**, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un **fonds d'accélération écologique** dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment **la performance environnementale des collectivités** (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "**plan covoiturage**" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés en 2023 aux collectivités pour la **construction d'infrastructures de covoiturage** (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinanceront à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Les finances
des
collectivités
locales

6

Quasiment tous les budgets ministériels sont en hausse. Les budgets des ministères des armées, de l'intérieur et de la justice bénéficient d'une nouvelle augmentation. À l'éducation nationale, des crédits sont budgétés pour revaloriser les salaires des enseignants et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (+10% à la rentrée 2023).

Au total, **plus de 10 000 postes supplémentaires de fonctionnaires pour l'État et ses opérateurs sont prévus en 2023.** Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (intérieur, justice et armées) et de l'éducation nationale (+2 000 postes. 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d' AESH seront créés).



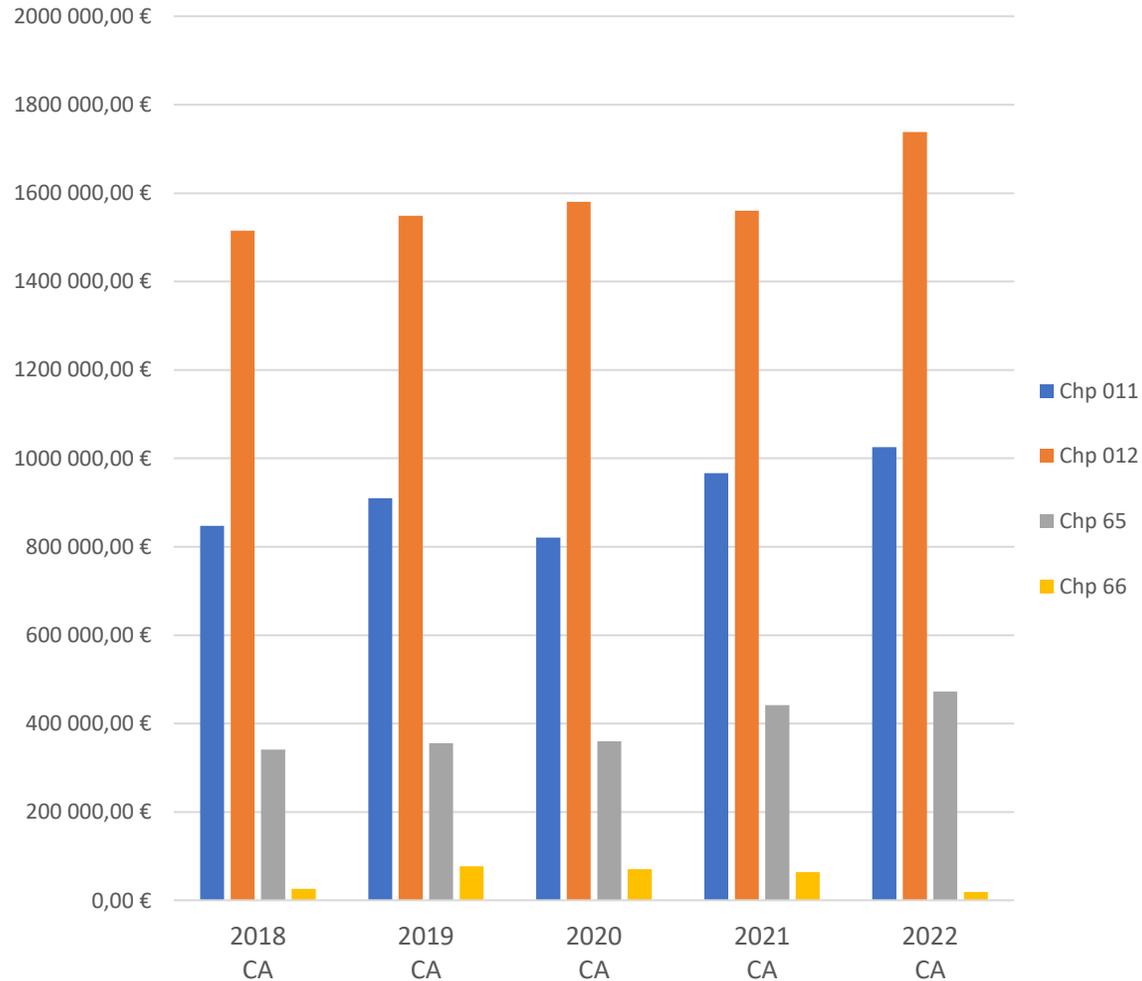
Les budgets
des
ministères et
les effectifs
publics

2^{ème} PARTIE

Rétrospective du budget communal de 2018 à 2022

La section de fonctionnement

Evolution des principales dépenses de fonctionnement

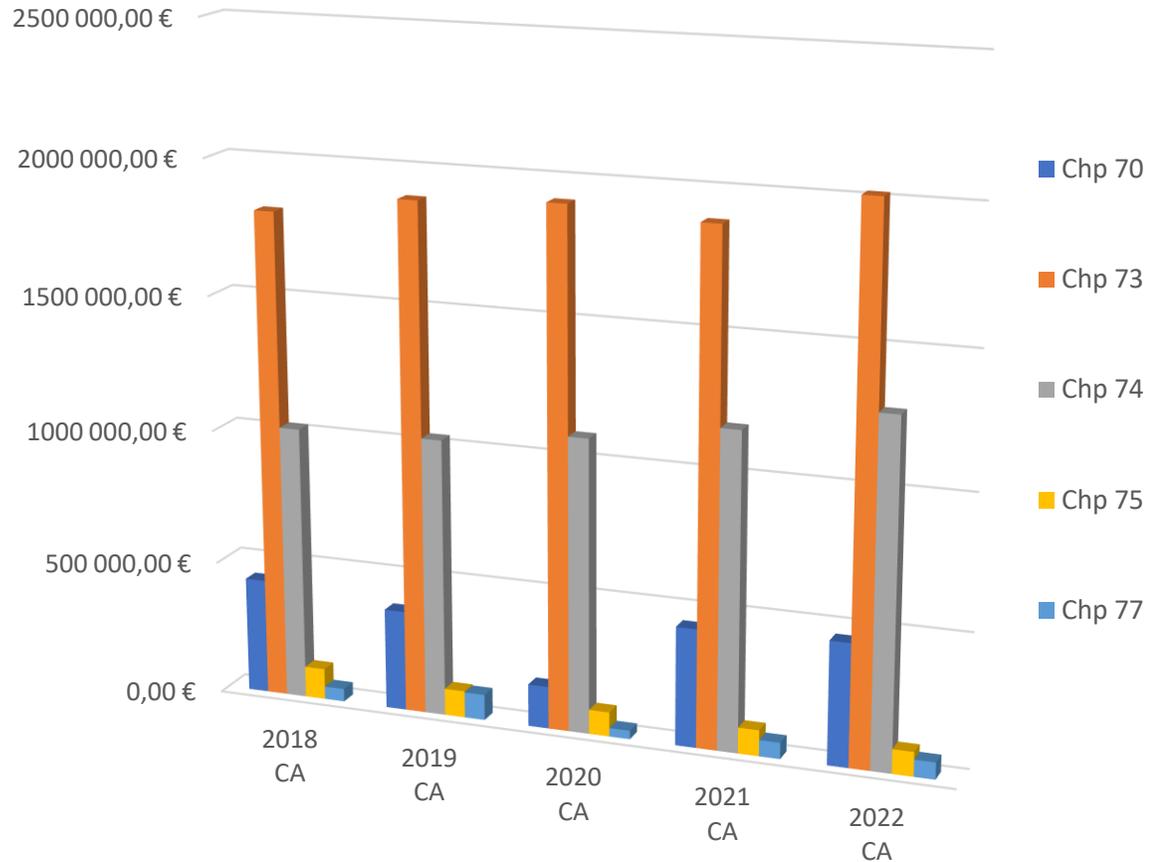


Les charges de personnel (chp 012) représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (entre 50 et 55%). Pour 2022, elle correspond à 53% des DRF. Elle augmente de 11% par rapport à 2021 principalement à cause de la valeur du point d'indice pour environ 80 000€ mais aussi le recensement de la population (environ 20 000€), des titularisations, création de poste et des remplacements d'arrêts maladie. Sur ce dernier point l'assurance a remboursé 46 000€.

Les charges de gestion courante (chp 011) et les autres charges de gestion courante (chp 65) augmentent respectivement de 5% et 4% par rapport à l'année précédente et ce malgré une forte hausse des dépenses d'énergie de 29% (226 000€) prévu au BP 2022.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 9% comme pour 2021.

Evolution des principales recettes de fonctionnement



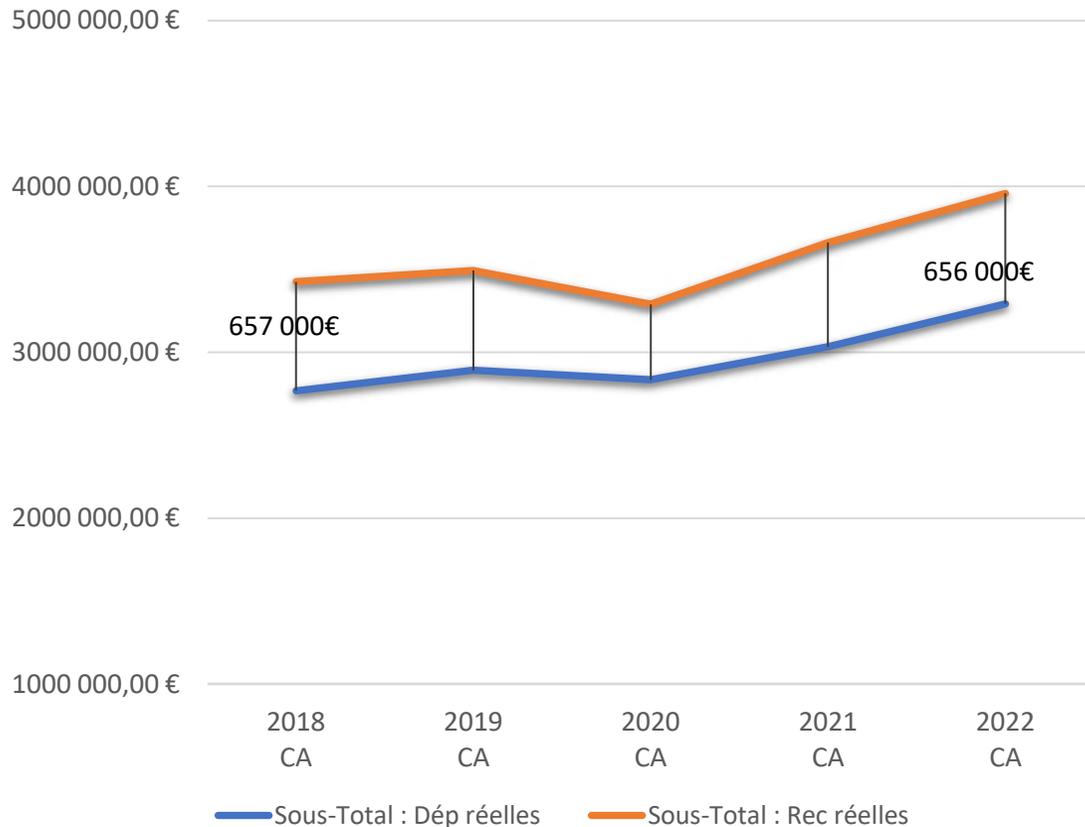
Parmi les principales recettes de fonctionnement des 5 dernières années **les impôts (chp 73) et les dotations et participations (chp 74)** représentent la part la plus importante. On observe une augmentation de 7% sur le chapitre 73 principalement dû à l'augmentation de la taxe foncière (base + taux) et de la population . Et de 9% sur le chapitre 74 en raison de l'augmentation du reversement pour les droits de mutation pour 45 000€.

Après une baisse **des produits des services (chp 70)** en 2020 du fait de la situation sanitaire ils remontent en 2021 et se stabilisent en 2022.

Le chapitre 75 que sont les **autres produits de gestion courantes** continue à diminuer en raison d'une location en moins (l'appartement du château).

Enfin, les **produits exceptionnels (chp 77)** sont représentés cette année par la subvention du CD31 (50 000€) pour la location des modulaires de l'école maternelle et la vente de matériels (11 000€).

Ecart entre les Recettes et Dépenses réelles de Fonctionnement

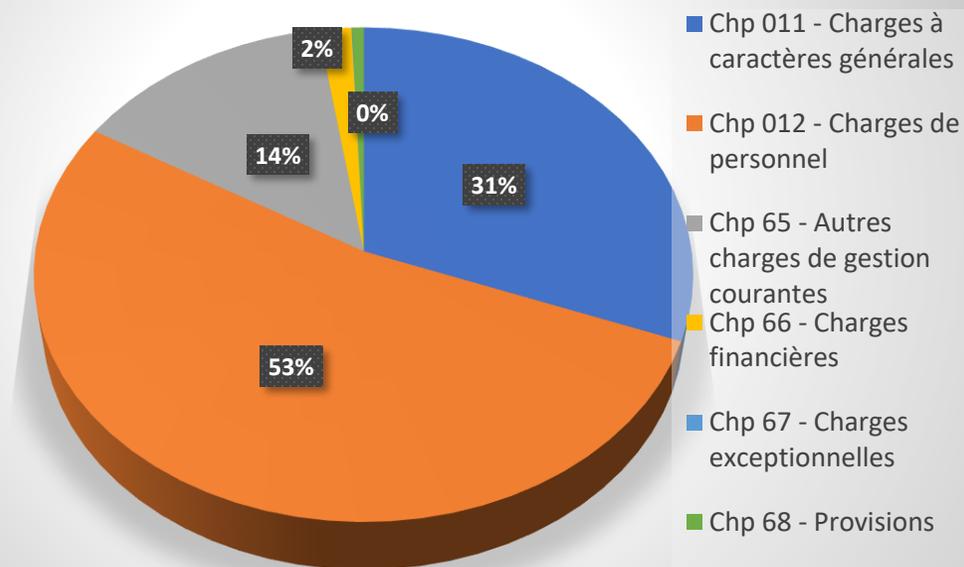


Ce graphique montre **l'écart entre les DRF et les RRF** sur les 5 dernières années. Les lignes sont stables et l'écart se maintient, il est de 24% en 2018 et 2022.

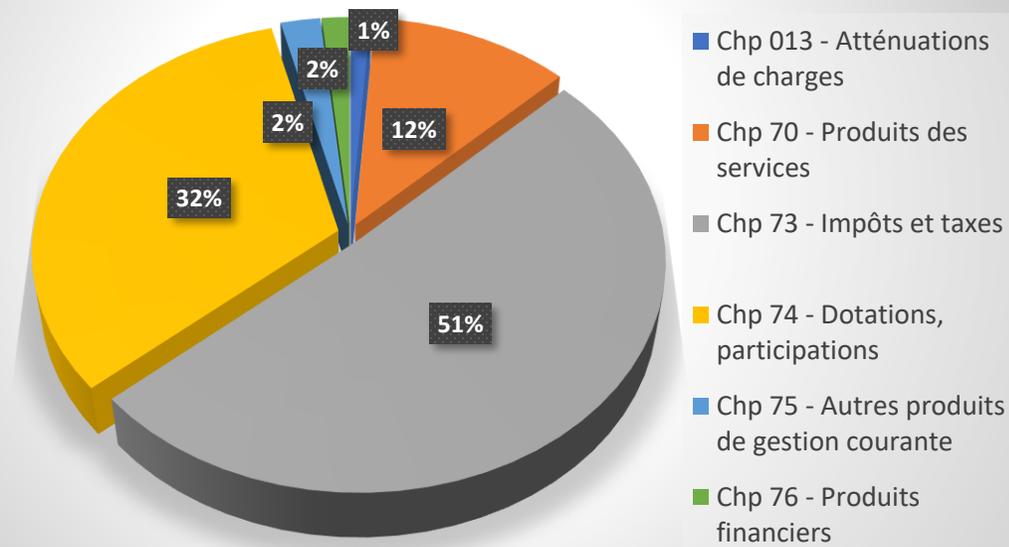
Il est essentiel de conserver **un écart suffisant** entre ces courbes voir même de l'augmenter afin de dégager un excédent de fonctionnement plus important. En effet, avec la construction du groupe scolaire il serait intéressant de **pouvoir autofinancer une partie pour limiter les emprunts** et ainsi de limiter la détérioration de l'épargne nette de la Commune. Pour cela, il faut maîtriser les dépenses publiques (renégociation des contrats de maintenance, gestion des stocks, optimisation des trajets, gestion des RH...) mais également travailler sur les recettes avec la tarification des services et les impôts qui sont la principale ressource de la collectivité.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont la masse salariale pour 53% suivi des dépenses de gestion courante pour 31%. Du côté des recettes se sont les impôts et taxes qui représentent 51% suivi des dotations pour 32%.

PART DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



PART DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



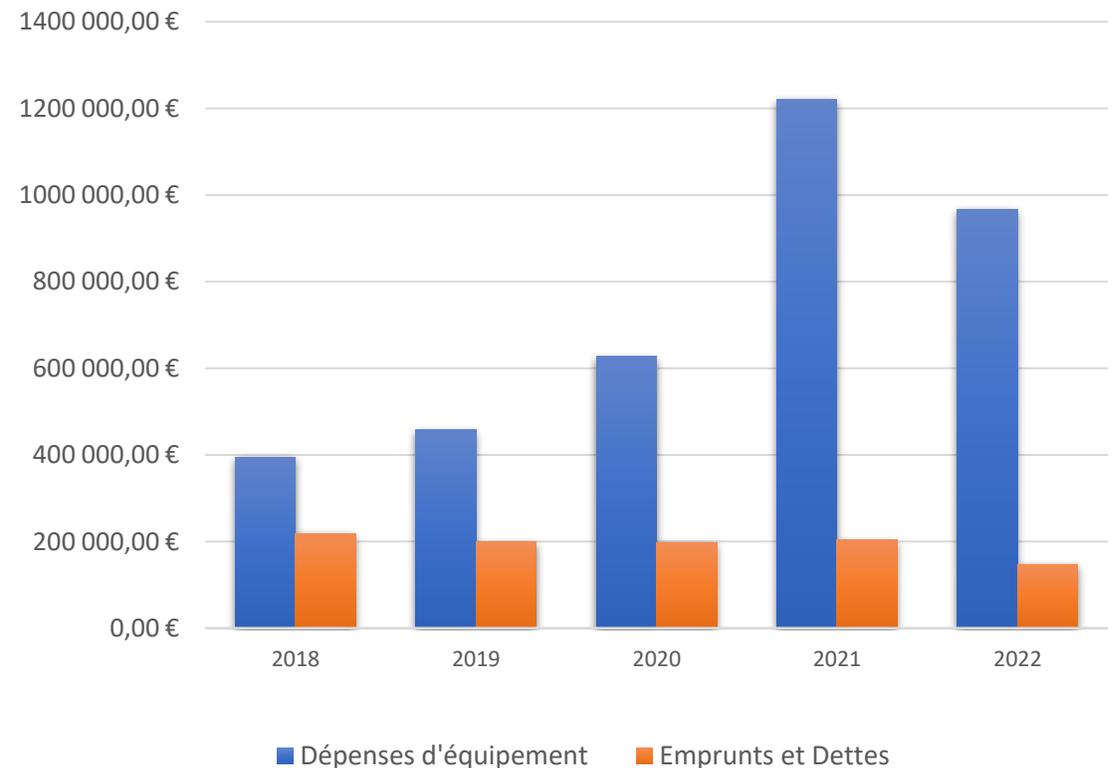
La section d'investissement

Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2018 à 2022

La part de **l'emprunt** (capital) est en baisse depuis 2018.

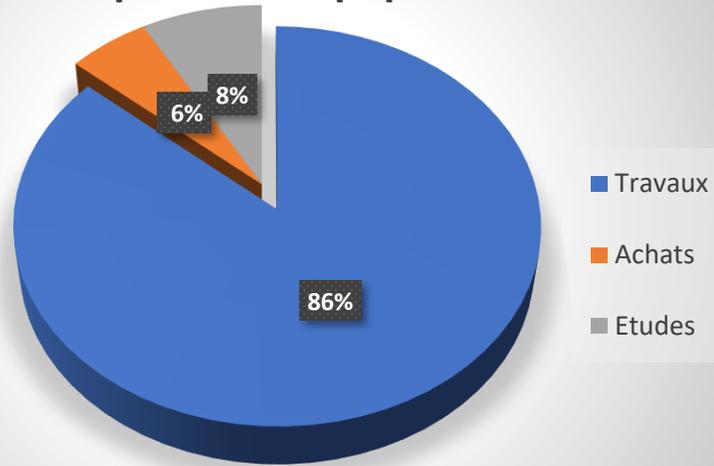
Sur les exercices 2021 et 2022 des emprunts sont arrivés à leur terme ce qui explique la différence entre 2018 où l'emprunt représente 38% des dépenses réelles d'investissement et 2022 seulement 13%.

Quand à lui le montant des **dépenses d'équipement** augmente passant de 398 000€ en 2018 à 1 221 000€ en 2021. En 2022, ces dépenses baissent (967 000€) car certains achats et travaux sont en cours et n'ont pu être payés en 2022 et ont fait l'objet de RAR sur 2023.

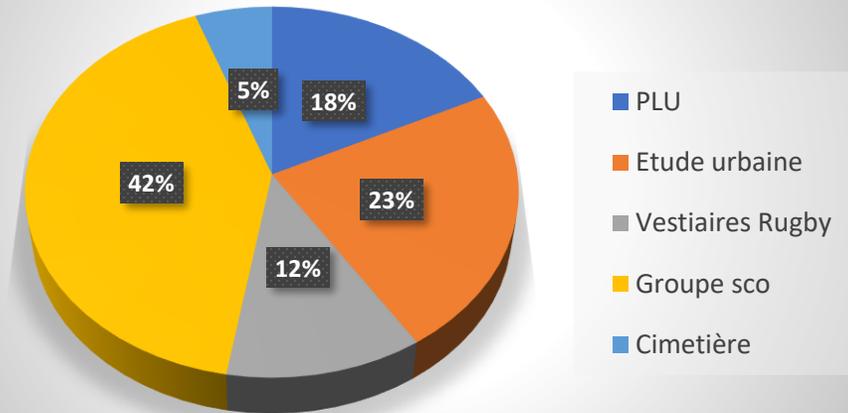


La part des dépenses d'équipement en 2022

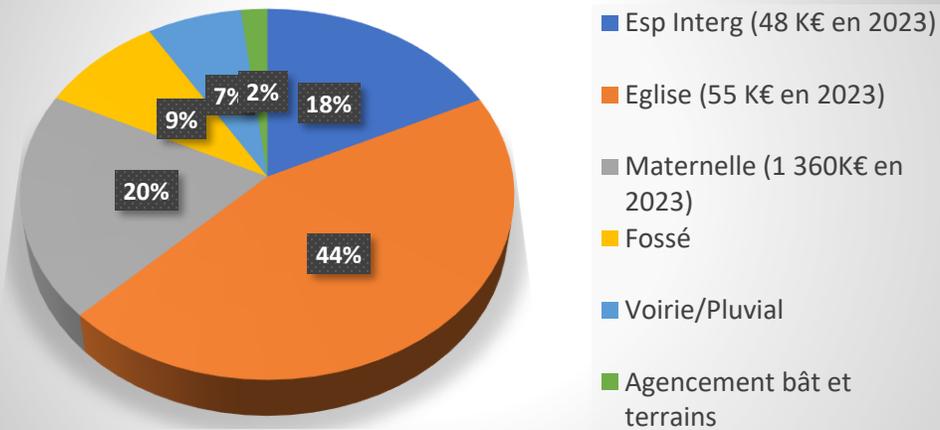
Les dépenses d'équipement



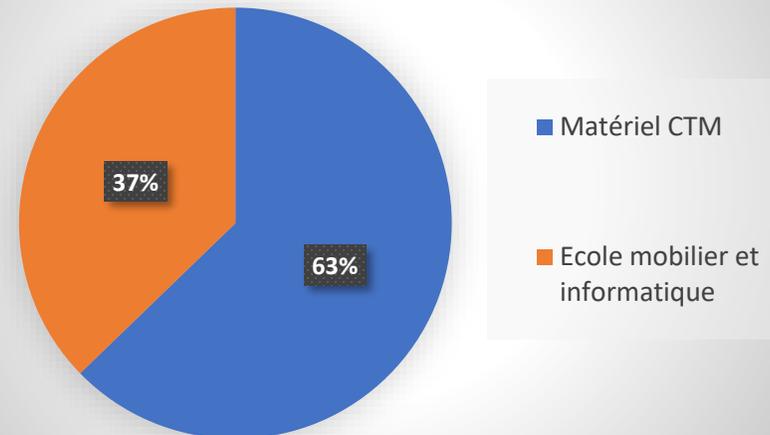
Les études



Les travaux



Les achats

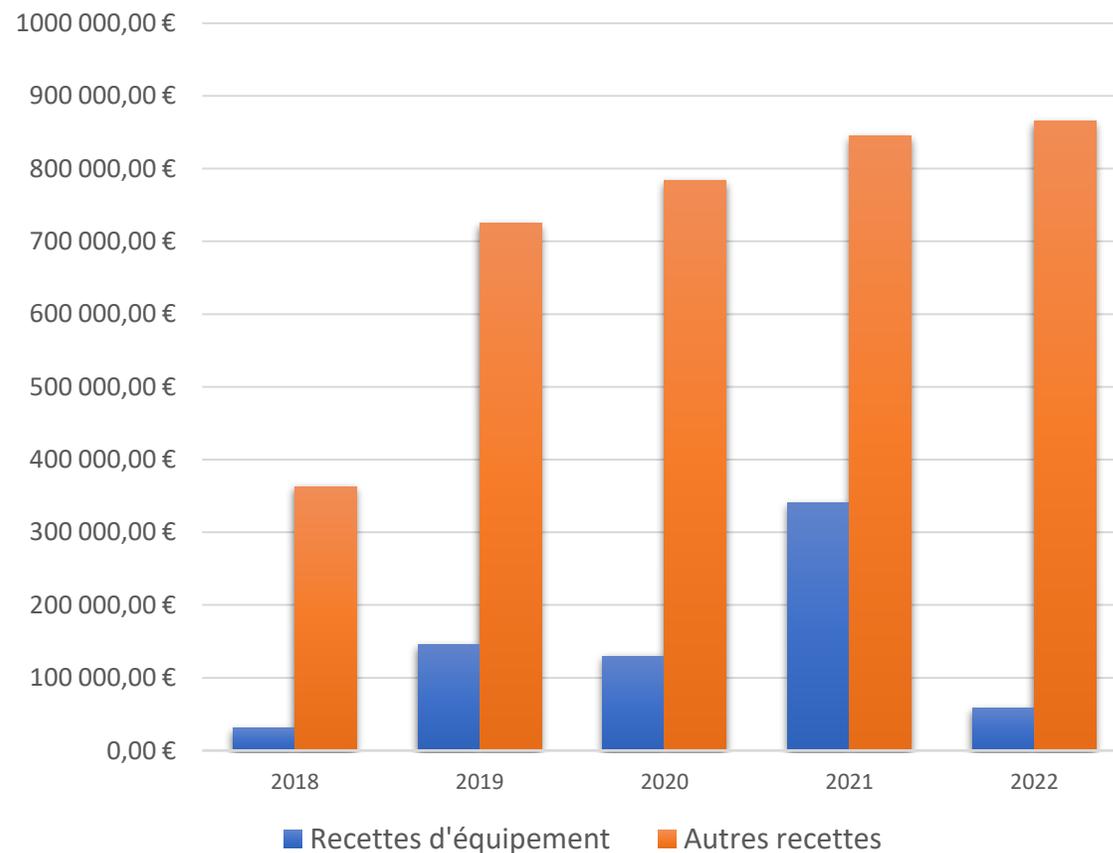


Evolution des recettes réelles d'investissement de 2018 à 2022

La part de **des recettes d'équipement** (subvention) est fluctuante selon les années en fonction de l'avancement des projets. Il faut compter environ 30% de subvention sur le montant des dépenses d'équipement.

Sur l'exercice 2022 la part est très faible. Ceci est la conséquence que les projets ne sont pas terminés ou bien que les partenaires financiers tardent à payer (environ 520 000€).

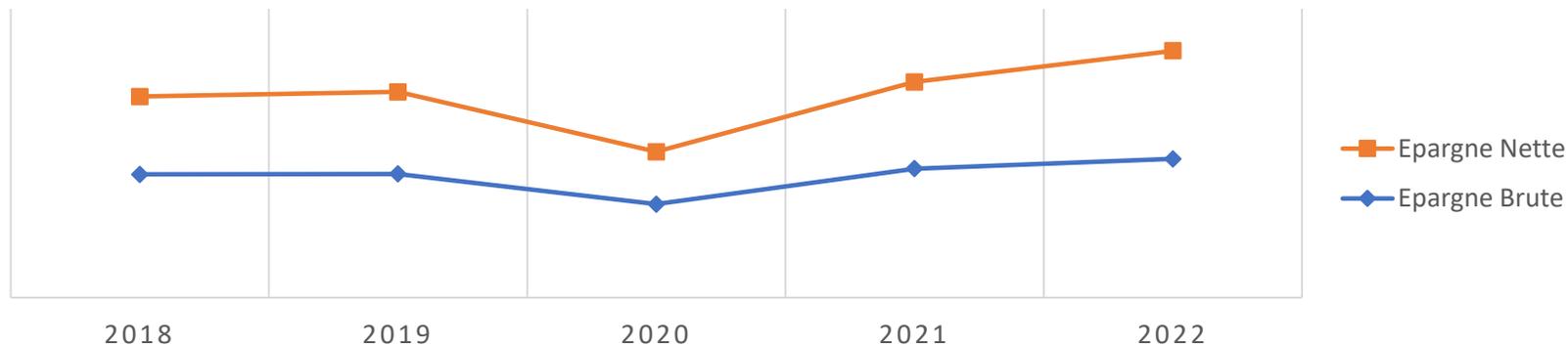
Les **autres recettes** se composent du **FCTVA, de la taxe d'aménagement et du compte 1068**. Ces recettes représentent la grande partie des recettes et notamment grâce au compte 1068 qui représente l'excédent de fonctionnement viré en investissement d'où l'intérêt de maîtriser un maximum la section de fonctionnement.



Les ratios de contrôle

Les ratios de gestion de 2018 à 2022

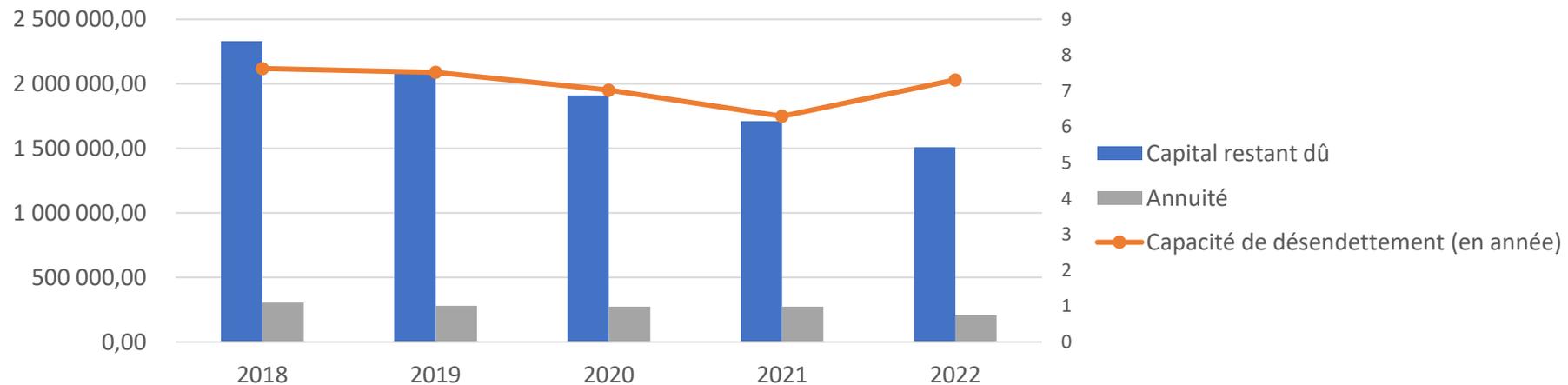
	2018	2019	2020	2021	2022	
G e s t i o n	Résultat de Fonctionnement	672 095,41	610 358,65	461 863,63	615 630,62	575 369,05
	Résultat d'Investissement	-234 734,89	193 469,48	81 395,38	-225 990,76	-101 809,19
	Epargne Brute	596 613,74	598 570,23	452 494,85	624 453,26	672 175,29
	Epargne Nette	377 553,62	398 072,70	254 169,56	420 390,32	523 943,66
	Chaptire 012 (charges du personnel)	1 514 762,74	1 548 500,79	1 580 470,18	1 560 431,35	1 738 366,41
	En % des DRF	55%	54%	56%	51%	53%



REMARQUE
Entre 2013 et 2016
l'épargne nette
était négative

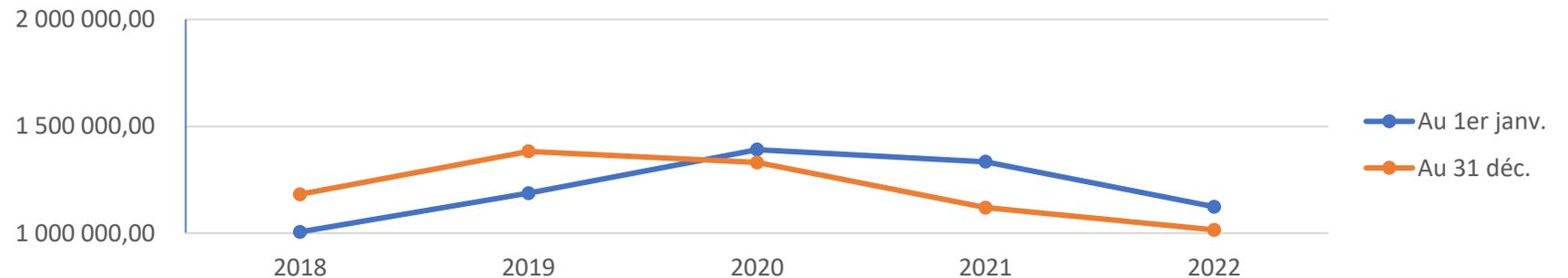
Les ratios de la dette de 2018 à 2022

		2018	2019	2020	2021	2022
D e t t e	Capital restant dû	2 323 843,31	2 105 747,19	1 909 045,66	1 711 401,37	1 507 338,52
	Annuité	304 750,02	279 959,57	271 739,18	271 742,20	206 208,77
	% des RRF	9%	8%	8%	7%	5%
	Capacité de désendettement (en année)	8	8	7	6	7



Ratios de fiscalité et trésorerie de 2018 à 2022

		2018	2019	2020	2021	2022
Fiscalité	Cpt 73111 (impôts locaux)	1 404 047,00	1 454 697,00	1 475 375,00	1 465 389,00	1 567 863,00
	Pression fiscale	401,16	415,63	409,83	407,05	423,75
Trésorerie	Au 1er janv.	1 005 541,24	1 186 822,03	1 390 650,16	1 333 909,17	1 123 549,03
	Au 31 déc.	1 181 281,22	1 382 351,66	1 330 323,94	1 118 820,19	1 014 564,96
	EGC (excédent global de clôture)	623 519,38	783 392,09	972 870,98	817 304,58	608 238,37
	Nb de jour d'autonomie	118	132	150	116	98



3^{ème} PARTIE

Prospective budgétaire

Extinction des emprunts

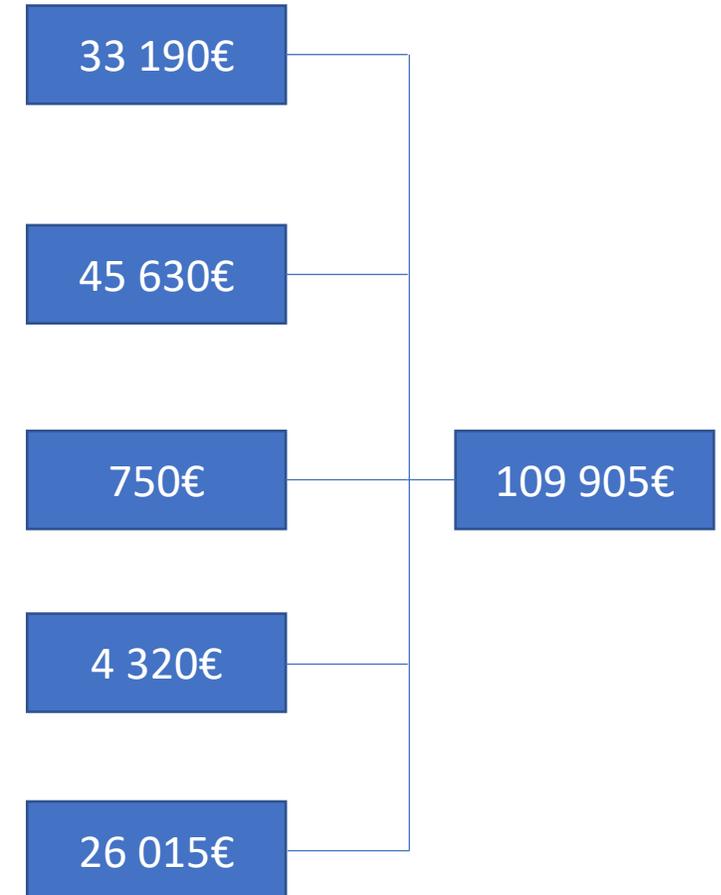
- Les emprunts se terminant au 1/01/2022 :
 - Investissements 2005 (dernière annuité = 22 360€)
 - Prêt La Poste CD 31 (dernière annuité = 10 830€)

- Les emprunts se terminant au 1/01/2023 :
 - Extension école et centre de loisir (dernière annuité = 35 820€)
 - Consolidation ligne de trésorerie (dernière annuité = 9 810€)

- Les emprunts se terminant au 1/01/2024 :
 - Rénovation menuiseries logement (dernière annuité = 750€)

- Les emprunts se terminant au 1/01/2027 :
 - Ateliers municipaux (dernière annuité = 4 320€)

- Les emprunts se terminant au 1/01/2028 :
 - Ateliers municipaux (dernière annuité = 17 245€)
 - Travaux urba route de Lavaur (dernière annuité = 8 770€)



Les nouveaux emprunts

- Exercice 2023 : entre 250 000€ et 300 000€
 - 20 165€ d'annuité (20 ans à 3%)
- Exercice 2024 : 2 Millions
 - 93 078€ d'annuité (35 ans à 3%)
- Exercice 2025 : entre 4 et 5 Millions
 - 216 312€ d'annuité (40 ans à 3%)

325 417€

Les différentes épargnes

Recettes de gestion de fonctionnement + Produits exceptionnels

- Dépenses de gestion de fonctionnement

=

ÉPARGNE DE GESTION

- Les intérêts de la dette

=

ÉPARGNE BRUTE

- Le capital de la dette

=

ÉPARGNE NETTE

Ou CAF (Capacité d'autofinancement)

Prospection de l'épargne nette

- Si on prend comme hypothèse des recettes de fonctionnement constituées d'une base de TF assez dynamique 4,5% en 2024, 3,5% en 2025 et 3% les années suivantes.
- Et qu'on considère une augmentation des charges de gestion courante entre 4% et 4,5% .
- L'épargne nette est négative à partir de 2032 avec les nouveaux emprunts prévus précédemment. L'annuité est de 486 000€ en 2026 soit 180 000€ de plus qu'en 2018 et 440 400€ en 2030.

Il est donc essentiel dès aujourd'hui de prendre la mesure de l'importance des dépenses et des recettes de fonctionnement. Aussi, une maîtrise voire une baisse des charges de fonctionnement ainsi qu'un travail sur les recettes de fonctionnement sont conseillés.

4^{ème} PARTIE

Orientations budgétaires pour 2023

Souhais des commissions en Investissement

COMMISSIONS	OBJET	MONTANT
Culture	Installations 2 bornes élec fixes	10 000€
Communication	Affichage Mairie	15 000€
	Cybersécurité	Pas d'estimation
Conseil Municipal des Jeunes	Création d'un skate Park	150 000€ / 180 000€
Enfance	Aire de jeux du Ramel	5 000€
Environnement	Aménagement parcelle église	Pa d'estimation
	Plantation arbres	5 000€
	Mise en place de panneaux solaires	En fonction de l'étude SDEHG
Patrimoine	Achats terrains	74 000€
	Rénovation d'En Solomiac	50 000€
Scolaire	Cour végétalisée élémentaire	25 000€
	Mobiliers maternelle + Elémentaire	3 500€ + 3 300€

COMMISSIONS	OBJET	MONTANT
Sécurité	Installation de caméras (2024)	50 000€
	Cage chien	3 000€
	Caméra piéton pour PM (2024)	Pas d'estimation
Voirie	Carrefour gendarmerie	En cours
	Trottoirs	100 000€
	Liaisons douces (en lien avec la C3G)	Pas d'estimation
Sport	Création de vestiaires rugby	465 000€
	Création d'un club house	335 000€

Ces différentes propositions doivent être soumises au débat. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les dépenses d'investissement déjà engagées pour 2023 ainsi que [les propositions du service technique](#) sur l'entretien du patrimoine.

Souhaits des commissions en Fonctionnement au 13 février 2023

- **Commission Culture : 32 000€**
 - 23 000€ pour les manifestations (réalisé en 2022 : 17 800€)
 - 13 000€ pour les cérémonies et inaugurations (réalisé en 2022 : 13 800€)
- **Commission Communication : 17 530€**
(réalisé en 2022 : 16 000€)
- **Commission scolaire : 42 820€**
 - 15 444€ élémentaire (286 élèves x 54€)
 - 13 356€ maternelle (159 élèves x 84€)
 - 3 000€ sorties scolaires maternelles
 - 8 000€ classes découvertes élémentaires
 - 1 920€ sorties scolaires élémentaires
 - 1 100€ Pronote
- **Commission Sport : 9 000€** (réalisé en 2022 : 4 500€)
 - 5 000€ pour décompactage
 - 4 000€ pour bouldrome
- **Subventions :**
 - Culture/Animation : 62 300€ (dont 19 000€ à Parta'jeu, 23 800€ au CDF et 10 700€ à la Belugo)
 - Sport : 26 700€ (dont 1 000€ pour les 100 ans du basket)
 - Ecole/Enfance : 49 950€ (dont 46 000€ pour la crèche)
 - Divers : 2 700€ (toutes les demandes ne sont pas arrivées)

Dépenses réelles d'investissement engagées

Objet	Montant
Ecole Maternelle	1 360 000,00 €
Espace Intergénérationnel	48 000,00 €
Eglise	55 000,00 €
GS/Etude	440 000,00 €
Voiture PM	43 200,00 €
PLU	30 000,00 €
Sol Gym	94 550,00 €
EP - Changement des boules	14 200,00 €
EP - Piquetalen	3 650,00 €
Horloges astro	5 600,00 €
Etude voirie sdis	4 680,00 €
Reprise concessions cimetièr (dernière tranche)	4 320,00 €

Objet	Montant
Arrosage sport	4 200,00 €
Numérotation	4 000,00 €
Mairie mobilier et informatique	20 000,00 €
Restauration scolaire : petits matériels	8 600,00 €
Réseau crèche	22 860,00 €
Terrain cynophile	37 000,00 €
Reprise du lotissement des Figuiers	20 000,00 €
Pluvial	20 000,00 €
	2 239 860,00 €
Emprunt	110 000,00 €
	2 349 860,00 €

Recettes réelles d'investissement connues

Objet	Montant
RAR	522 034,82 €
001 (report invest.)	96 531,02 €
FCTVA	200 000,00 €
Taxe Aménagement	130 000,00 €
Subventions	600 000,00 €
1068 (excédent fonct.)	500 000,00 €
Vinci/ASF (terrain cynophile)	37 000,00 €
	2 085 565,84 €

Différence	-264 294,16 €
	<i>proposition emprunt</i>

En fonction des **choix** faits pour retenir des dépenses d'investissement, il faudra augmenter l'emprunt.

L'attention des élus est attirée sur le fait que plus l'emprunt est important en 2023, plus la capacité d'emprunter plus tard pour le groupe scolaire pourra en être diminuée. Sachant qu'il est nécessaire d'emprunter entre 6 et 7 millions d'euros dans l'hypothèse qu'une partie soit autofinancée.

Il est rappelé que **c'est avec le fonctionnement que l'on fait l'investissement**. Aussi, des pistes de réflexion sur des économies de DF ont été discutées en commission finances. Des discussions autour des RF devront également être menées (augmentation des impôts, création de nouvelles taxes, vente du patrimoine immobilier, nouvelle tarification des services...).

4^{ème} PARTIE

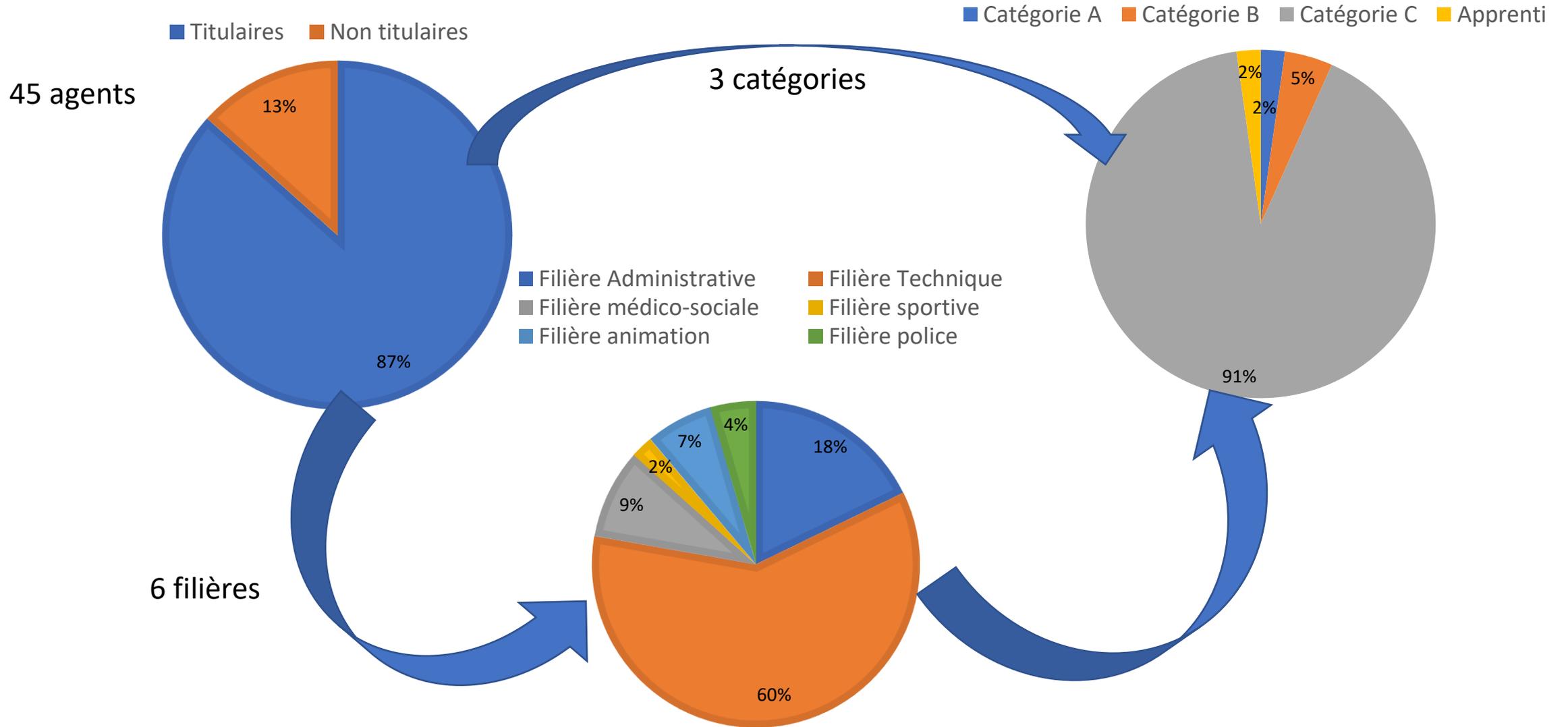
Ressources humaines et indemnités d'élus

L'évolution de la masse salariale entre 2018 et 2022

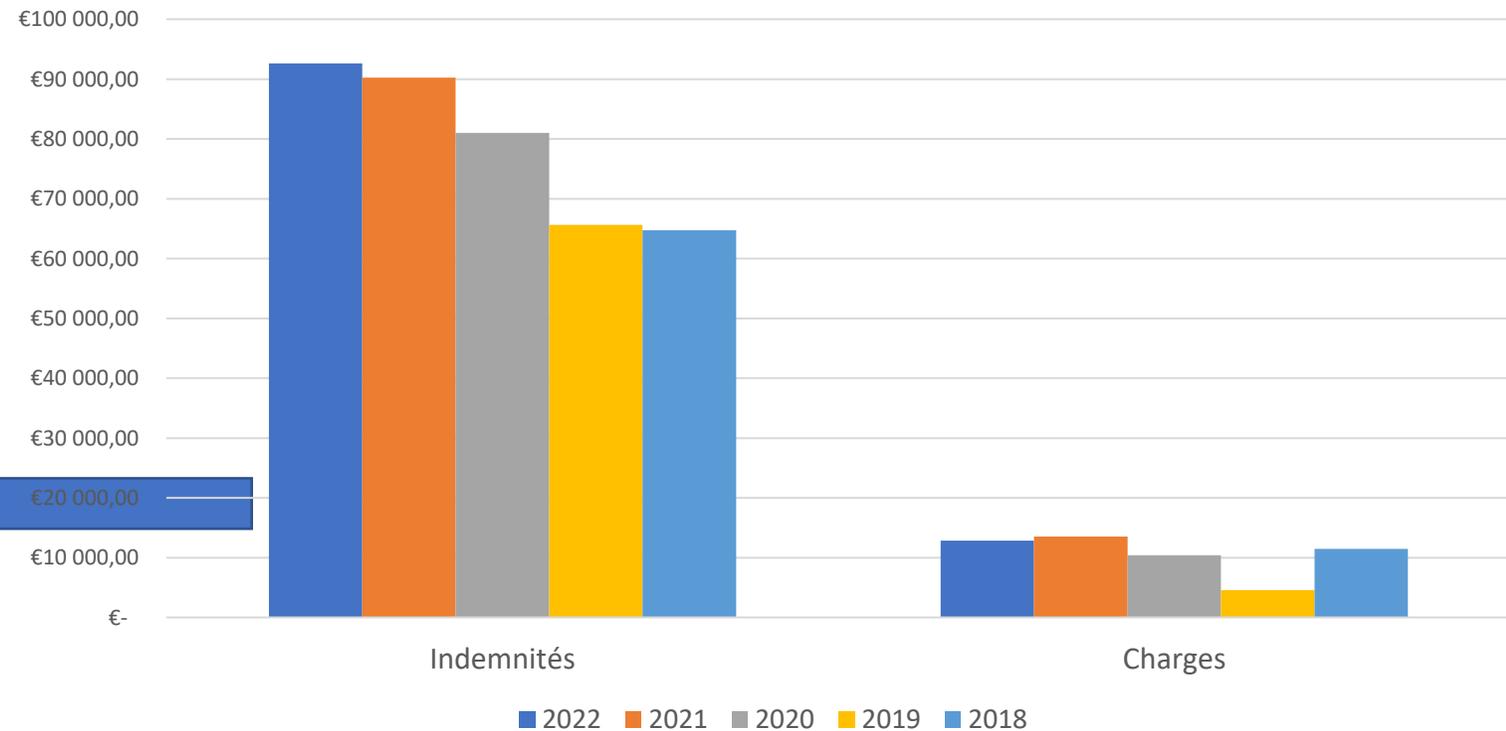
Entre 2020 et 2021 : -4,5% (2 départs à la retraite + mutation de titulaire)

	2022	2021	2020	2019	2018	Ecart entre 2018 et 2022
Titulaires	911 328,25 €	826 864,40 €	1 037 016,42 €	1 009 299,26 €	950 943,70 €	15%
NBI et SFT	13 802,38 €	13 344,34 €				
Autres Indemnités	165 813,81 €	149 716,00 €				
<i>Sous total</i>	<i>1 090 944,44 €</i>	<i>989 924,74 €</i>				
Non Titulaires	115 514,71 €	92 533,23 €	81 563,16 €	61 072,38 €	78 852,07 €	49%
Autres Indem	2 108,15 €	829,39 €				
<i>Sous total</i>	<i>117 622,86 €</i>	<i>93 362,62 €</i>				
Apprentis et autres	10 489,40 €	4 999,90 €	- €	18 825,25 €	42 051,77 €	-75%
Charges	500 876,62 €	454 206,49 €	454 913,26 €	450 162,25 €	435 875,69 €	15%
Autres	18 433,09 €	17 937,60 €	6 977,34 €	9 141,65 €	7 039,51 €	162%
	1 738 366,41 €	1 560 431,35 €	1 580 470,18 €	1 548 500,79 €	1 514 762,74 €	15%

4% d'augmentation entre 2021 et 2018 et 11% entre 2021 et 2022.



L'évolution des indemnités d'élus entre 2018 et 2022



L'augmentation entre 2022 et 2021 est la revalorisation du point d'indice

L'état des indemnités des élus sur 2022

FONCTION	INDEMNITE BRUTE (/mois)	COÛT POUR LA COLLECTIVITE (/ an)	FONCTION	INDEMNITE BRUTE (/mois)	COÛT POUR LA COLLECTIVITE (/ an)
Patrick PLICQUE			Catherine DEBONS		
Maire	2 214,04€	35 843,40€	4 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€
Vice Président C3G	796,41€		Michel ORRIT		
PETR	155,07€		5 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€
Jean Pierre CULOS			Céline ROMERO		
1 ^{er} Adjoint	816,78€	10 212,96€	6 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€
Aurélié SECULA			Serge MAZAS		
2 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€	7 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€
Francis GARRIGUES			TOTAL		
3 ^{ème} Adjoint	816,78€	10 212,96€			107 334€

FIN

Merci de votre attention